L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
Lundi, 25 Mai 1829.

INTERIEUR.

CONSEIL DE VILLE DE LA Nlle-ORLEANS.

Séance du Samedi 23 Mai.

(Présidence de M. Fleytas.)

Neuf membres sont présents.—On donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

M. de Armas se lève et demande que le siége de Mr. Preston soit déclaré vacant, attendu que ce membre étant fonctionnaire du Gouvernement-Général, et assermenté comme tel, ne peut plus, aux termes de notre constitution d'Etat, remplir sa place d'alderman.

Plusieurs membres observent que le Conseil ne peut s'occuper de cette affaire, sans que préalablement Mr. de Armas n'ait demandé la dispensation des règles.

Mr. de Armas insiste et s'appuie sur divers raisonnemens, mais sa demande est écartée.

Le greffier donne lecture de la lettre du maire au Conseil : il recommande que l'on s'occupe de l'election des officiers de police et autres, dont le terme de service est près d'expirer, et parle de la mesure qu'il a cru devoir prendre, denvoyer à l'hôpital les esclaves détenus à la geole, qui sont atteints de la petite vérole et qui n'ont pas été retirés par leurs maîtres, &c.

Le conseil s'occupe en conséquence de l'élection des officiers; mais auparavant, on propose de procéder à celle du secrétaire: la boîte au scrutin ayant été présentée à chaque membre, il a paru au dépouillement des votes que

Mr. G. Préval en a obtenu 6
Mr. A. Dupuy 3

et qu'il y a eu un vote en blanc.

Mr. G. Préval est en conséquence dûment élu Secrétaire du Conseil.

On procède ensuite à l'élection des Commissaires des divers Districts—MM. Deverges, Fr. Frédéric Buisson, et Raimond Montreuil, vont dûment élus Commissaires.

Mr. Ezeret présente une pétition d'un grand nombre d'habitans du 6e. District, qui recommandent au Conseil l'election de Mr. M'Cart, comme commissaire de ce district, parcequ'ils fondent beaucoup d'espoir sur le zèle et l'intelligence qu'il apportera dans l'accomplissement de ses devoirs.

Mr. White présente de son côté une autre pétition signée par divers habitans du même district, laquelle est en faveur de Mr. Lee : les pétitionnaires déclarent que ce commissaire a toujours rempli avec zèle et exactitude les devoirs de sa charge, et demandent qu'il soit maintenu. Mr. White observe que Mr. Lee a été employé sous l'administration de Mr. Bellignac, et que ce magistrat, ainsi que son successeur, l'ont toujours recommandé au Conseil, ce qu'ils n'auraient point fait si Mr. Lee n'avait pas rempli ses devoirs.

Mr. Blanc observe que les deux pétitions étant également signées par des personnes respectables, le Conseil se trouverait dans une grande perplexité, s'il ne se fait pas à son propre jugement ; que quant à lui, il lui semblait plus convenable de maintenir Mr. Lee, attendu que ses capacités étaient déjà connues, et que d'ailleurs la pétition en faveur de M. M'Cart n'attaque nullement l'activité de Mr. Lee.

On procède alors à la nomination du commissaire du 6e. District, et Mr. Lee obtient la majorité des voix.

(Le nombre qui ne se trouvait pas présent jusqu'ici entre et prend siége.)

Le Conseil s'occupe de la nomination des officiers de la Garde-de-Ville.

Mr. C. Dutillet est élu capitaine.
Mr. Bonsoignere, 1er. lieutenant.
Mr. Mirpois, second lieutenant.
Mr. Jacob Hart, sous-lieutenant.

Passant alors à la nomination des divers syndics, Mr. Genois est élu pour la banlieue supérieure ; Mr. L. Dauney pour la banlieue inférieure, et Mr. J. Grelling pour les Etablissemens du Bayou St. Jean.

Le Conseil procède ensuite à la nomination du Gardien du Port (*Harbinger*) Les voix sont divisées. Pour M. Caleb Stringer 5, contre lui 3, pour M. Hilaire Courcelle 3 (*). M. Stringer ayant donc obtenu la majorité des voix, le Maire a été requis de faire choix d'un autre candidat. Le Greffier, chargé de la mission, rapporte que le Maire l'en occupera.

Le Conseil procède à la nomination du Geôlier de la ville ; M. Simon Meilleur est dûment élu.

Le Greffier ayant été autorisé à nommer le sergent-d'armes, a fait choix de M. Guichard pour remplir cette charge.

M. Gordon demande la reconsidération de l'élection du Gardien du Port ; il pense que lorsque les membres qui ont voté contre M. Stringer seront instruits de son zèle et de ses capacités, ils partageront une opinion contraire.

M. Montreuil s'oppose à la reconsidération, attendu qu'on vient de prier le Maire de présenter un autre candidat.

La question de la reconsidération étant mise aux voix est rejetée.

Mr. de Armas donne lecture d'un document dont le but était de protester contre tous les votes que pourrait donner Mr. Preston dans la séance de ce jour, et demande que ce protêt soit inscrit sur le journal.

Cette question ayant été mise aux voix a été rejetée. L'appel nominal étant demandé, il a paru que Mrs. Gaiennié, Fréret, Cucullu et de Armas ont voté pour l'affirmative, et que Mrs. Gordon, White, Blanc, Rodrigues et Montreuil avaient voté pour la négative: (M. Preston n'ayant pas voté dans cette question.)

Le Secrétaire a donné lecture d'une lettre du Maire, qui a été prise en considération à huis clos.

Les portes du Conseil ayant été ouvertes, Mr. Montreuil a fait un rapport sur la pétition de J. Mello et Trinchant : leur demande avait pour objet de reculer de quelques pieds leur maison située rue d'Orléans. Sur le rapport du comité—accordée.

Mr. Gaiennié, au nom du comité chargé de prendre en considération diverses pétitions qui avaient été présentées par les habitants de la banlieue superieure relativement à la taxe d'un pour cent imposée sur leurs propriétés pour le terme d'un an, a présenté à ce sujet un rapport accompagné d'une longue ordonnance. La 1ère. lecture en a été faite.—Nous en donnerons la substance lors de la prise en considération.

Le Conseil s'est alors ajourné.

EXTERIEUR.

FRANCE.

(Extrait de la correspondance particulière du Courrier des Etats-Unis.)

Paris, 10 Mars 1829.

L'Angleterre et l'Autriche se sont réunies pour calomnier la France auprès des autres gouvernemens, pour leur inspirer des inquiétudes sur son *mauvais esprit*, et sur les projets ambitieux *qu'elles lui prêtent*. M. de Metternich est dit-on, parvenu à se rendre favorable le vieux ministre de la Sainte-Alliance, M. de Nesselrode, en réveillant en lui des craintes de révolution. Il a su lui persuader que le gouvernement français prenait une direction menaçante pour la sûreté des trônes et qu'il était plus urgent pour la Russie de conjurer l'orage révolutionnaire que de terminer les affaires d'Orient.

D'un autre côté on insinue à la cour des Pays-Bas que notre ambition est d'envahir la rive gauche du Rhin, et l'on suggère des craintes semblables à la Prusse.

Comme vous le voyez, les efforts de l'Autriche et de l'Angleterre tendent aujourd'hui vers cette politique usée qui a dicté les résolutions du congrès de Vérone, politique secondée en France par la faction expirante dont *La Quotidienne* et *La Gazette* sont les organes, en Angleterre par le parti ultra-anglican, et dans les Pays Bas par le ministre Van-Maanen et ses amis. Ainsi notre congrégation qui, ne veut que la religion catholique et romaine, elle qui déplore l'expulsion des jésuites, fait pourtant chorus avec ceux qui crient en Angleterre à bas les papistes, en Belgique, à bas les jésuites, et en Turquie, mort aux chiens de chrétiens.

A quoi tout cela aboutira-t-il ? l'empereur de Russie a montré peu de penchant à suivre les conseils de M. de Nesselrode, puisqu'il ne l'a pas admis dans la confidence des dernières instructions qu'il a données à M. Mavrocachewitz. Il n'en poursuivra pas moins ses projets contre la Turquie ; il ne sera peut être pas entièrement maître de son pouvoir de faire la paix la seule que la Russie veut entendre aujourd'hui, il ne sépare par les deux intérêts fondés l'un sur le traité d'Akerman, l'autre sur le traité de Londres ; tout est pour lui affaire de religion et de conscience. On ne lui fera pas comprendre qu'il s'agisse d'autre chose que de venger et de délivrer des martyrs.

L'enthousiasme des Allemands pour la cause des Grecs n'est guères moins ardent, pour être plus éclairé. Il circule maintenant en Allemagne, un écrit intitulé "Observations politiques sur la question d'Orient," et il produit l'effet le plus contraire aux vues de M. de Metternich et du duc de Wellington L'auteur s'attache à prouver que l'Allemagne, les Pays-Bas et la France ont intérêt à seconder l'entreprise de la Russie et à s'opposer à la politique du gouvernement anglais. Suivant lui, la Russie, considérée comme puissance militaire, conquérante, n'est pas redoutable pour l'indépendance des autres nations. Il envisage ensuite la question de la guerre d'Orient sous le rapport des intérêts commerciaux de l'Europe centrale et occidentale à qui la navigation du Danube et de la Mer Noire ouvrirait un nouveau les chemins de l'Orient. "Quels grands et heureux changemens ne pourrait-on pas en espérer ! c'est alors que l'Allemagne concevrait la possibilité de mettre à exécution le projet de Charlemagne pour la jonction du Rhin avec le Danube. Et si les canaux projetés en France s'ouvraient en même tems, des bâtimens partant du Hâvre et de Marseille transporteraient par Strasbourg, Vienne et Silistrie jusqu'au Pharo, les marchandises de mille cités diverses, sans payer tribut à la domination des mers, ou sans craindre la prépondérance."

Ces idées ou, si l'on veut, ces illusions sont accueillies en Allemagne avec un enthousiasme qui montre combien la politique autrichienne y est à charge. "Que la France, écrivait dernièrement de Francfort une personne initiée dans les secrets des cours et sachant juger l'esprit et les besoins des peuples, que la France suive avec franchise et énergie le système qu'elle commence, et elle est sûre de trouver partout en Allemagne des amis, à Berlin, à Dresde, à Munich, à Stuttgard &c. &c. elle fasse un signe et les peuples iront au devant d'elle, et les cœurs si longtems resserrés par la crainte de l'Autriche s'ouvriront de nouveau."

Le Piémont est sur le point de se soulever, et il sera difficile de le contenir.

Une insurrection vient d'éclater dans les Etats romains. Nous ignorons encore ce qu'elle a été ; mais il est certain que toute l'Italie a besoin de liberté.

Quand tous les peuples de l'Europe soupirent après des réformes sociales, quand ils ont les yeux fixés sur la France, et qu'ils l'appellent en quelque sorte à seconder les généreux efforts qu'ils sont disposés à faire pour obtenir leur indépendance, quand la guerre dans l'Orient redouble d'activité, et qu'à elle seule elle excite les plus vives alarmes dans les cabinets de Vienne et de St. James, serait-il prudent de la part de ces cabinets de rompre avec la France, de se liguer contre elle ? S'ils nous faisaient la guerre, ne pourrions-nous pas en échange reporter la liberté à une partie de l'Europe ? Les tentatives pour entraîner la Russie dans une nouvelle Sainte-Alliance contre nous, ayant échoué, la France tient entre ses mains le sort des autres puissances, et pour jouer le premier rôle, elle n'a qu'à vouloir.

FEUILLETON.

THEATRE.

C'est demain qu'aura lieu, au bénéfice de Mlle. CELESTE, la 1ère. représentation du charmant ballet de *la Dansomanie*, par Gardel : la danse légère de cette jeune et intéressante artiste, le talent mimique et l'intelligence dont elle a fait preuve, lui ont sans doute acquis quelques droits à la bienveillance du public de cette ville : demain, chacun pourra lui prouver d'une manière non-équivoque, l'*intérêt* qu'il porte à ses succès. On nous assure que déjà la plupart des loges sont louées ; indubitablement il y aura foule, et la soirée sera des plus agréables, pour peu que le thermomètre . . . . . mais n'importe, les graces ont le talent d'étendre l'illusion à leur gré, et au moment qu'un jeté-battu, ou un *dix* bien *passé*, ou une pirouette à la Vestris excite l'enthousiasme, on ne sent guère si l'on a froid ou chaud. Nos gentilles disciples de Terpsichore savent à merveille produire cette illusion ; ainsi, accourez sans crainte, accourez, amateurs, à cette soirée charmante, dans laquelle on redoublera d'efforts, on rivalisera de zèle pour mériter vos applaudissemens ; songez que vous verrez réunies (mais positivement pour la dernière fois, nous vous le disons à regret) Mesdames *Céleste*, *Tabar* et *Constance* ? *Notaire*, qui nous a fait pouffer de rire dans le *Déserteur*, doit danser un pas comique avec Mad. *Privat*, et M. *Talon* vous fera voir comme on danse en Chine. Ah ! pour le coup, c'est rare : accourez, accourez en foule, vous serez satisfaits.

Il ne faut pas oublier de vous dire qu'avant le ballet, vous verrez Mad. *Alexandre* dans le rôle de *Fiorella*, auquel elle sait donner tant d'intérêt et qui lui a valu tant d'applaudissemens.

Le *Narrateur de la Meuse* rapporte le fait suivant :

"Dans la journée du 12 de ce mois, le fils du juge de paix de Pierrefitte, et M. Gobert, de Villombois, étant à la chasse, aperçurent un lièvre qui fuyait emportant sur son dos un autre lièvre renversé. L'un des chasseurs tire et abat le lièvre porteur. Tout-à-coup le lièvre porté change de rôle, et emporte à son tour son compagnon blessé. L'autre chasseur tue le second animal. Quelle fut la surprise de nos chasseurs, lorsqu'ils reconnurent que ces deux lièvres ainsi accolés étaient adhérens par le dos, et ne formaient qu'un seul tout ayant deux têtes, quatre oreilles et huit pieds ! M. Parmentier, médecin à Pierrefitte, a fait l'autopsie de ce biceps monstrueux, et son observation va grossir le recueil de M. Geoffroy Saint-Hilaire. Ce n'est pas la première fois, ajoute *le Narrateur*, qu'un pareil phénomène se rencontre. Le *Journal des Savans*, de l'année 1677 (voyez le dictionnaire de Trévoux, au mot *lièvre*) cite un exemple semblable. Sigaud de Lafond, dans ses *Merveilles de la Nature*, en relate une foule d'autres."

—Le fait suivant est assez singulier, et l'on peut en garantir la vérité.

Lorsque les puissances alliées entrèrent dans Paris, elles furent suivies de quelques bandes de Cosaques qui conduisaient différens animaux domestiques, enlevés par le funeste droit de la guerre aux malheureux habitans des campagnes.

Une fermière des environs de Saint-Denis, regrettait surtout une vache à laquelle elle était singulièrement attachée, bien moins pour le produit que pour son extrême familiarité, et pour les caresses qu'elle en recevait. En venant visiter, par curiosité, le camp des Cosaques établi dans les Champs Elysées, elle reconnait sa vache attachée à un arbre près la hute d'un Cosaque ; elle s'approche aussitôt à un officier russe qui, heureusement pour elle, entendait et parlait très-bien le français, elle le conjure de lui faire, non pas rendre, mais vendre sa vache, offrant d'en payer le prix que le soldat qui la lui avait enlevée exigerait. "Voyez-vous, disait elle, comme cette pauvre bête me regarde !" Enfin l'officier en fixa le prix à vingt écus, et les reçoit pour le Cosaque qui, dans le moment, était absent.

La fermière enchantée emmène sa vache, et, arrivée chez elle, elle s'empresse de débarrasser ses cornes d'un tas de chiffons dont elles étaient enveloppées ; mais quelle est sa surprise de voir tomber cinquante pièces d'or que le Cosaque avait aussi cachées ! Elle les ramasse et court aussitôt les reporter à l'officier russe qui, également surpris et charmé d'un pareil désintéressement et d'une fidélité aussi rare, lui dit en vain de les garder. "Elles ne sont pas à moi, lui répond-elle, elles ne m'ont jamais appartenu : je n'y ai aucun droit." Tout ce que l'officier obtient d'elle, c'est de reprendre ses vingt écus dont elle a racheté sa vache. Il la charge de remettre le reste de la somme au maire de son village, pour les distribuer aux habitans pauvres, au prorata des pertes qu'ils avaient essuyées.

Mariés—Samedi dernier, par Mr. l'abbé Moriau, Mr. P. Devarenne, à Mlle. Cornélie Lanusse.

Le même soir, Mr. Alexandre Peiguet, à Mlle. Pauline Lanusse.

Les amis et connaissances de feue Madame Charles [illegible] sont priés d'assister (sans autre invitation) à son Enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures. Le corps est exposé à la maison rue des Ursulines entre Bourgogne et Dauphine. 25 mai.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés,

Navire John Adams, Adderton, Hamburg. J H Field.
Brick Waltham, Sheratos, Liverpool, S T Hobson & co.
Navire Tenessee, Fowler, New-York, Foster et Hutton.
Navire Union, Thomas, Havre, Dennistoun et co.
Navire Charleston, Ross, Vera Cruz, capt.
Brick Moro, Bradley, Tampico, A Dolhonde.
Brick Monticello, Harney, Havane, G H Gale.
Goel. Express, Cimudel, Omea, capt.
Goel. Surprise, Ladien, Apalachicola, capt.
Goelr Maria, Carson, Pensacola, capt.
Goel. Nonplus, Bassel, Attakapas. capt.

Arrivés.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, ayant mis en mer le navire Jones, et James Perkins ; les brigs Galatea, et Mary Ann—Il a amené du Fort Jackson le navire Alsace, et la barque Québec—Trident, en brick en vue, le navire Asia, descendant, ayant perdu son gouvernail, près de l'habitation Bradish's.

Bateau à vapeur Walk in the Water, Burkner, Natchez—changement, 300 balles coton à A Fisk et co. ; 107 à M White ; 197 à L Millandon ; 76 à Reynolds, Byrne et co. 571 à Wilkins et Linton —29 passagers.

Bateau à vapeur Huntsville, Hynes, Florence—avec un chargement de coton à divers consignataires.

Navire Alsace, Crane, de Boston.

Barque Quebec Trader, Morse, de Liverpool.

Brick George, de Boston, avec de la glace.

Brick Octavio, de Boston.

Goël. Pearce, Thomas, de la Havane, sur lest.

Bateau à vapeur Cœsa, Stockinger, de Clinton et du sucre—64 passagers.

Bateau à vapeur St. John, Harrison, de St. Martinsville, avec du coton et du sucre.

Bateau à vapeur Neptune, Williams, de Louisville, avec du tabac et du coton.

Bateau à vapeur Pontchartrain, Lansdale, de Louisville, avec du tabac et du coton, et de cette d'embarquer.

En Rivière.

Barque Hanibal, Dickson, en 26 jours de Liverpool, (échouée sur la barre.)

Brick John Adams, Lavens, de la Havane.

Brick [illegible]ine, Berry, de Thomastown, avec de la chaux.

Brick Charles Miller, Fenny, de New-York, avec du foin.

Brick Floyd, Davis, Marseilles—avec charge.

Goel. Mamoua, Boots, de Tuxpan—diffé[illegible]

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 26 MAI 1829.

Bénéfice de Melle. *CELESTE.*

Et positivement la dernière soirée de Monsieur et Mde. *Labassé*, et Melles. *Céleste* et *Constance*

La première Représentation de

LA DANSOMANIE,

Grand ballet pantomime par M. Gardel de l'Académie Royale de Musique de Paris, orné de tout son spectacle et d'une grande variété de pas de danse dont suit le détail.

Au premier acte

LA GAVOTTE,

Dansé par Mde. Tinclet, *Amélie* par Mlle. *Labassé*.

PAS DE DEUX COMIQUE,

Dansé par M. *Notaire* et Mde. *Privat*

Et plusieurs autres danses villageoises.

Au second acte.

PAS SEUL CHINOIS—Dansé par Mr. *Tatin*.

PAS GRAVE TURC—Par Mr. Leblanc.

PAS DE DEUX BASQUE

Par Mdes. *Céleste* et *Labassé*.

MENUET—Dansé par M. *Notaire* et Mde. *Privat*

GRAND PAS DE TROIS NOUVEAU,

Par Mdes. Celeste, Labassé et Constance,

FINAL GENERAL.

Précédé de

FIORELLA,

Opéra en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, orné de tout son spectacle, et à la fin du premier acte un

Grand pas de deux nouveau,

Du ballet de Paul et Virginie, musique de Montal, dansé par

Mdles. *Céleste* et *Constance*.

COURTIER DE DOUANE.

LE soussigné vient d'ouvrir un bureau comme courtier de douane, dans le magasin sous l'Eglise des Marins, la première porte près de Bienvenue, où il offre ses services aux consignataires de cette ville.

25 mai— M. CRUZAT.

UN jeune homme récemment arrivé dans cette ville, désire de l'emploi dans une maison de commerce. Il a travaillé plusieurs années dans une des principales maisons de commerce du Nord des E. U. Il entend les langues française, anglaise, espagnole et allemande, et connait la tenue des livres. Son but étant de trouver à s'employer dans cette ville, il ne tiendrait pas à de forts appointemens. Il pourra fournir les recommandations les plus respectables.

On voudra bien adresser les lettres à A. Z. au bureau de cette feuille ; elles recevront une prompte réponse. 25 mai.

LOTERIE DE PAIR ET IMPAIR,

de MALCOLM.

Cette loterie sera tirée publiquement et sans remise,

Mercredi après-midi.

au café de Hewlett,—on doit se rappeler qu'au dernier tirage de la loterie, le billet qui a gagné le gros Lot de

$6000

a été payé sur le champ. La même chance s'offre pour gagner les lots de $6000, 2500, 1600, 1200, 1000, 800, 700, 500, 500, 14 de 150, 14 de 80, 112 de 40, 150 de 15, 150 de 5, etc. et cela pour la modique somme de quatre piastres. S'adresser aux bureaux de *Malcolm*, No. 54, ou No. 86 rue de Chartres, et à presque tous les bureaux de cette ville.

N.B. ceux qui désirent prendre à cette loterie devront avoir soin de demander pour des *billets de Malcolm*, attendu qu'une autre loterie, sur le système du pair et impair doit être tirée le même jour. 25 mai

---

MAQUEREAUX—50 barils No. 3, reçus par la goélette Plymouth Yock, à vendre par 25 mai P. G. HERVES.

VENTES A L'ENCAN.

Beaux terrains à Vendre à l'Encan

Par J. T. Bauduc.

VENDREDI le 5 juin 1829, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse d'Hewlett, au plus haut et dernier enchérisseur et sans réserve.

47 Terrains ou lots de terre, situés au faubourg des Religieuses, entre les faubourgs *Annonciation* et *Lafayette* : 34 de ces terrains sont à proximité du fleuve et les treize autres n'en sont éloignés que de quelques islets. Sur l'un des premiers, formant encoignure, il existe une maison et une cuisine. Les fossés le long des lots qui contiennent les terrains susdits, ont été récemment nettoyés et rendus plus profonds, et les ponts ont été remis en état, à la satisfaction du syndic.

Ces 47 terrains ou lots de terre sont désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer de la ville ; ce plan sera affiché à la Bourse d'ici au 24 de Mai courant, et y restera pour l'inspection du public, jusqu'au jour de la vente. Les terrains seront vendus conformément au plan et suivant l'ordre dans lequel ils y sont marqués, en commençant par ceux qui sont le plus près du fleuve. Toutes les dimensions sont mesure française. Le titre est garanti sûr et incontestable.

Conditions de la vente. Payables en 4 termes égaux à la fin d'Avril des années 1830, 1831 1832 et 1833, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèques sur les terrains. Les actes de vente seront passés devant Mr. T. Seghers not. pub. chez lequel le plan sera déposé au rang de ses minutes et chez lequel l'on pourra se procurer de plus amples renseignemens si on le désire. 1 mai.

Vente par le Marshal.

Le Maire et les Habitans de cette ville vs. M. Smith.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le Mercredi le 6e. jour de Juin prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles—saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 mai. E. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

Mad. Wilkinson vs. Richard Carney.—B. Coffee & Clark vs. le même.—Macarty vs. le même.—Marmiche vs. le même.—Woolf vs. le même.—Vandergreff vs. le même.—Beaudoin vs. Carney.

EN vertu de sept *writs* et *fieri facias*, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente, le mercredi 3 Juin prochain, à la demeure du défendeur, à 10 heures *A. M.*, en bloc ou en détail, l'ameublement de la maison et les ustensiles de cuisine, consistant en tables pour les repas et autres ; 1 piano, 4 douzaines de chaises, 1 billard, lampes pour le billard, chandeliers, 12 bois de lit, matelats, oreillers, draps de lit et courtepointes, bibliotheque, et divers autres objets saisis dans les affaires ci-dessus.

23 mai. L. DAUNOY—Marshal.

$3,000.

PRIX obtenu par le Billet. Nos. 5—33 6.

Vendu au bureau de A. GENDRON.

Au coin des rues Bourgogne et St. Philippe, dans la *Loterie des Ecoles Gratuites* de Ouachita, 2ème. Classe Tirage du 3 Mai 1829. 25 mai—1f

Nos. 3 5 33 4 27.

COURTES PREUVES—*Vente par le Registre des Testamens*—Mardi 23 Juin 1829, à midi précis, j'exposerai en vente à la bourse, les esclaves et les propriétés foncières dépendans de la succession de feu JEAN AINE AUGUSTE BAROX ainsi savoir :

Propriétés foncières.

1. Un Lot de terre situé en cette ville, rue Jefferson, ayant 50 pieds de face plus ou moins, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française, avec ensemble les édifices en briques y construits, consistant en une maison à étage, une cour et les dépendances, bornés d'un côté par le lot suivant, et de l'autre par Mr. Oger. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $140 par an, payable par trimestre.

2. Un Lot de Terre attenant au précédent, ayant 50 pieds plus ou moins de face sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française, ensemble les édifices en briques y construits, consistant en un magasin à étage de toute la profondeur, borné d'un côté par le lot précédent, et de l'autre par M. Seignouret. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $105 par an, payable par trimestre. Le magasin est loué jusqu'au 1er. Octobre prochain, à Mr. Layton, à raison de $500 par an, dont l'acquéreur jouira du jour de la vente. Le plan de ces deux propriétés se trouve annexé à un autre en l'étude de Mr. W. Y. Lewis, notaire, en date du 28 Novembre 1825.

3. Un Lot de Terre situé au faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Surgetz, Tchoupitoulas et Gaiennié, ayant 44 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, dont 33 pieds 4 pouces ont 180 pieds de profondeur et dont les 11 pieds 1 pouce 4 lignes restants, ont une profondeur de 300 pieds, s'étendant jusqu'à la rue des Tchapitoulas, le tout mesure française, ledit lot borné sur la rue de la Nouvelle-Levée, d'un côté par Mr. Wells et de l'autre côté par Mr. Henderson, et sur la rue des Tchoupitoulas, d'un côté par ledit Mr. Wells et de l'autre par Mr. Gaiennié. Le plan de cette propriété se trouve annexé à un acte de vente en l'étude de Mr. Th. Seghers, not. public.

4. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 14, sur un plan annexé à un acte en l'étude de J. N. Duncan, notaire, sous la date du 4 janvier 1823 et ayant 53 pieds de face à la rue de Lasseure, sur 180 de profondeur, entre les rues du Camp et des Magasins.

5. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'îlet No. 60, désigné par le No. 1, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Richard, ayant 60 pieds sur la première, 103 pieds sur la dernière, 49 pieds sur une autre ligne face au chemin de la Félicité, 40 pieds 11 pouces de profondeur d'un côté et 120 pieds de l'autre sur la ligne qui sépare le terrain du No. 2.

6. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation ou de Lacourse, entre les rues des Paroissiens et de l'Annonciation ayant 240 pieds de face à la place de l'Annonciation, 105 pieds sur